

GROSSE DÉPRIME SUR LA VIANDE PORCINE

Les producteurs de viande porcine n'avaient pas besoin de cela. Déjà fortement critiqués pour leur pratique intensive, pour leur implication dans la dégradation de l'environnement, intensément concurrencés par des pays comme l'Espagne, la Pologne ou les Pays-Bas, ils subissent en cette fin d'année 2021 les soubresauts des marchés. Prix en baisse, alourdissement du coût de l'aliment pour animaux, fermeture du marché chinois... la crise est bel et bien là.

Le secteur porcin symbolise en quelque sorte à lui seul les profonds contrastes qui caractérisent l'agriculture française. Alors que le rebond économique qui s'enclenche à partir du second semestre 2020 a profité à plusieurs productions, à commencer par les grandes cultures, qui ont vu les prix s'envoler sur les marchés, sans oublier la viande bovine dont les prix se sont également redressés, la viande porcine s'inscrit dans une décélération significative des cours depuis près d'un an. Les pics de prix atteints en 2019 sont désormais un lointain souvenir pour les producteurs.

La fin du débouché chinois

Même si les éleveurs n'ont pas autant profité de la forte croissance des importations chinoises de viande porcine durant l'année 2019, ils sont parvenus à s'insérer sur le marché chinois, loin derrière l'Espagne, le Canada, les Pays-Bas ou les Etats-Unis. Il faut dire que la propagation de l'épidémie de Peste Porcine Africaine (PPA) avait constitué un appel d'air pour une filière française très exportato-dépendante. A la fin de l'année 2019, soutenue par une demande mondiale vigoureuse et par une consommation intérieure également élevée, le prix du kilo perçu par l'éleveur avait franchi 1,85 €. C'était sans compter sur le retournement du marché mondial, du fait d'une décroissance des importations de la Chine, puisque ce pays, gros consommateur de porc, était parvenu à éradiquer la PPA, reconstituant dans la foulée son cheptel, desserrant ainsi sa dépendance aux importations.

La pandémie de coronavirus a achevé les producteurs français, qui, comme leurs homologues européens, ont subi les confinements et par conséquent la fermeture des établissements de restauration hors domicile. La chute du prix n'en a été que plus violente. L'éleveur, qui percevait encore 1,75 €/kg au début de l'année 2020, ne pouvait plus vendre son porc qu'à hauteur de 1,35 € en fin d'année (source : IFIP). Le rebond du premier trimestre, sous l'impulsion d'une meilleure orientation de la demande intérieure, n'aura finalement été que de courte durée. Indiquons au passage que le prix du porc chute également aux Etats-Unis (1,5 €/kg) et au Brésil, et qu'il se redresse nettement en Chine (2,8 €/kg) et dans une moindre mesure en Russie (2,2). Mais les producteurs français ne sont pas descendus aussi bas en termes de prix, comparativement à leurs voisins européens, l'appellation « porc français » ayant sans doute contribué à ralentir la chute.

Flambée du coût de l'aliment pour animaux

Les élevages de granivores ont été depuis lors confrontés à une flambée des prix des produits de grandes cultures incorporés dans les rations quotidiennes fournies au bétail, et au porc en particulier. Le coût de cet aliment, qui entre pour près de 60 % dans les charges des éleveurs, pourtant très bas à la fin de l'année 2019, s'est mis à grimper concomitamment au redressement des prix des céréales et du soja à partir de la mi-2020. Depuis, plus rien ne semble arrêter la progression du prix de l'aliment qui, en septembre dernier, atteignait les 285 € la tonne. Sur l'année 2021 en cours, le prix a donc augmenté

de plus de 13 %, emmené par le blé, le maïs, l'orge et le colza, le tourteau de soja enregistrant une légère baisse sur les deux derniers mois. Il en résulte une dégradation de la marge brute des élevages, qui est passée en dessous des 1 000 € (848 en octobre). La prévision de prix de l'aliment se fixe pour le premier trimestre 2022 aux alentours de 295 € la tonne.

Que faire, quelle stratégie adopter ?

L'heure est donc à la crise pour le secteur porcin. Comme il n'est pas certain que le marché reprenne des couleurs avant la mi-2022, les éleveurs sont en quête de stratégie pour limiter l'érosion de leurs résultats économiques. Ils étaient déjà ancrés dans cette perspective depuis que le marché chinois s'était obstrué. Ils le sont encore davantage avec l'alourdissement de leurs charges, lequel occasionne une diminution de l'excédent brut d'exploitation. Si les importations de la Chine ont reculé de 5 % entre 2020 et 2021, celles du Japon d'à peu près la même proportion, tandis que les effets du Brexit sont désormais palpables (importations britanniques en recul de 5 % également), les débouchés sur les Philippines, sur l'Afrique et sur l'Océanie, se sont nettement redressés.

Si cette perspective a de quoi redonner de l'espoir aux éleveurs français, ils savent toutefois que la concurrence internationale ne faiblit pas et qu'elle entrave la captation de parts de marché. Les exportations brésiliennes de porcs en direction de l'Asie du Sud-Est, ainsi que celles des Etats-Unis vers le Mexique, le Japon et Singapour, attestent des contraintes pesant sur la compétitivité du porc français et la recherche de substituts au débouché chinois.

Il reste toutefois une opportunité à saisir, mais elle sera fragile et incertaine. L'Allemagne est désormais un foyer de PPA, ce qui, en raison des répercussions que cette épidémie aura sur la production et les abattages, constitue une fenêtre de tir pour les exportateurs français, pour compenser la perte du marché chinois. Pologne, Pays-Bas et Espagne sont d'ores et déjà en embuscade.

Instaurer une dynamique de réduction des coûts est toujours possible. Ce sera en réalité bien compliqué, puisqu'on leur demande de se conformer à de nouvelles normes, comme le bien-être animal. Il s'ensuit que, pour traverser cette bourrasque économique, l'aide au stockage privé constitue un levier, pour le moment inaudible du côté de la Commission. Triste fin d'année pour les cochons français.

Bonne fin d'année à tous, malgré les nombreuses incertitudes du moment qui nous environnent.

Contact : Thierry POUCH

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

L'année 2021 aura donc été placée sous le signe de la relance économique, reprise frénétique qui a rimé avec retour de l'inflation. Celle-ci atteignait 4,4 % à l'échelle de l'Union européenne en octobre 2021, un niveau inédit depuis la crise économique et financière de 2008¹. Aucun Etat membre ne semble épargné, mais ceux situés à l'Est de l'Europe sont parmi les plus touchés (près de 6,5 % en Roumanie, Hongrie, Pologne, jusqu'à 9,3 % en Lituanie). En France, l'inflation s'établit à 3,4 % en cette fin d'année², bien loin des 0,5 % de 2020. L'alimentation fait partie des postes en hausse (+ 0,7 % sur un an en octobre). Les inquiétudes pour le pouvoir d'achat des citoyens européens refont surface.

En témoigne le conflit social en Guadeloupe et Martinique, né en novembre dernier à partir de l'opposition à l'obligation vaccinale pour le personnel soignant et au passe sanitaire, et qui s'est rapidement élargi à des revendications d'ordre social et économique, douze ans après les mouvements contre la vie chère. Et l'alimentation constitue l'un des nœuds du problème.

Le fléau de la précarité dans les DROM

En Guadeloupe et Martinique, la privation matérielle et sociale touche près de quatre personnes sur dix (données INSEE, 2018³), soit trois fois plus qu'en métropole. Cet indicateur reflète l'incapacité à faire face à au moins cinq types de dépenses courantes (entre autres : un repas carné tous les deux jours, une semaine de vacances, payer le loyer ou les factures, acheter une voiture, des vêtements neufs...). Plus de 20 % de la population y souffrent même de privation sévère, subissant au moins sept types de privations (7 % en métropole). L'indicateur de privation étant harmonisé à l'échelle européenne, l'INSEE rapproche à ce titre la situation en Martinique et en Guadeloupe de celle de la Hongrie et de la Grèce. Un panorama similaire est établi pour la Réunion, et même davantage critique en ce qui concerne la Guyane et Mayotte (tableau 1). On relèvera également que les femmes sont plus fortement touchées par la précarité.

Tableau 1 : Prévalence de la précarité dans les DROM

En %	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France métropolitaine
Taux de chômage	21	17	20	21	35	8
Taux de pauvreté	34	29	50	38	77	14
Taux de privation	41	38	51	40	n.a.	13

Source : INSEE, données 2018

Des revenus plus faibles, des prix alimentaires plus élevés

Les prix à la consommation sont nettement plus élevés dans les DROM qu'en métropole, principalement du fait de prix des produits alimentaires extrêmement renchérissés : de +19 % à Mayotte à +38 % en Martinique (tableau 2). Un constat qui avait conduit le gouvernement à saisir l'Autorité de la concurrence en 2019 pour percer les facteurs à l'origine de ces écarts de coûts⁴. Car au vu des indicateurs sociaux rappelés plus haut, il est frappant de voir combien le cocktail s'avère explosif.

Il est important de rappeler que 80 à 90 % des produits alimentaires disponibles dans les DROM sont importés⁵. L'Autorité de la concurrence identifie les frais liés à l'éloignement géographique comme contribuant à 16 % du prix du produit, notamment pour couvrir le transport et l'octroi de mer. Cette taxe, en

vigueur dans les DROM pour les produits importés, vient protéger les productions locales et constitue une source importante de recettes fiscales pour les collectivités. Quant aux frais de transport, ils s'appliquent de la même manière quelle que soit la valeur intrinsèque du produit importé, et donc pèsent d'autant plus sur les produits de moindre valeur, mais aussi davantage pour les ménages les moins aisés. Le recours aux grossistes importateurs entre également pour près de 16 % dans le prix d'un produit. Autre facteur contribuant à ces hauts niveaux de prix pour l'alimentation : la concentration de la grande distribution, plus forte encore dans les DROM qu'en métropole, avec une accélération de la disparition de concurrents au cours des dix dernières années.

Tableau 2 : Ecarts de prix avec la métropole (en %)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Niveau général des prix	12,5	12,3	11,6	7,1	6,9
Prix des produits alimentaires	33	38	34	28	19

Source : Autorité de la concurrence, 2019, d'après les données de l'INSEE

Santé publique et productions locales sont en jeu

Obésité, surpoids, diabète et hypertension sont plus présents dans la population des DROM qu'en métropole, avec une relation nette entre situation socioéconomique et état nutritionnel des individus (source IRD). La consommation de fruits et légumes est plus faible qu'en métropole, ce qui est là aussi à rapprocher de déterminants sociaux-économiques tels que le revenu ou le niveau d'éducation.

Entre 2010 et 2019, la population s'est accrue de 0,7 % dans les DROM alors que les flux de denrées alimentaires venant de l'extérieur des DROM ont, quant à eux, augmenté de 17 % en valeur et 7 % en volume (Mayotte exclue). Dans le même temps, la production agricole destinée à la consommation locale (hors banane et canne à sucre) y a décliné, à l'exception de la Guyane. Selon les calculs de l'ODEADOM, les taux de couverture en fruits et légumes sont ainsi relativement bas aux Antilles (fruits : 31 et 13% pour les produits bruts seuls et produits bruts et transformés en Martinique, 44 et 16% pour la Guadeloupe ; légumes : entre 26 et 39% pour la Martinique et 43 et 55% pour la Guadeloupe⁶).

Le Ministère de l'Agriculture rappelle dans son projet stratégique national pour la PAC 2023-2027 que les revenus agricoles sont plus faibles dans les DROM qu'en métropole, notamment du fait d'exploitations de plus petite taille (4 ha en moyenne), mais avec de fortes disparités selon les filières. Si l'autosuffisance totale ne semble pas atteignable, du fait de surfaces restreintes au regard de la densité de population, accompagner les producteurs ultra-marins dans le but d'améliorer le taux de couverture semble toutefois constituer un levier incontournable pour l'intérêt général des régions d'Outre-Mer. Or, le POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité : programme européen de soutien à l'agriculture dans les régions ultrapériphériques) cible principalement les filières d'exportation. En 2021, sur une enveloppe annuelle de 323 millions d'euros, plus de 60 % des fonds sont ainsi alloués aux actions en faveur de la banane et de la canne, du sucre et du rhum⁷. Pourtant, le rôle de l'agriculture comme ciment de la cohésion sociale dans les DROM semble évident, avec notamment 10 % de la population active travaillant dans le secteur agricole en Guadeloupe et Martinique, et 40 % d'agriculteurs pluriactifs, dans un contexte de chômage élevé. En plein démarrage de la campagne présidentielle, la crise actuelle dans les Antilles vient finalement rappeler à quel point cette cohésion sociale dans la société française est fragile.

Contact : Marine RAFFRAY
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹Source : Eurostat (série PRC_HICP_MANR)

²Indice des prix à la consommation harmonisé, pertinent pour la comparaison internationale. Si l'on se réfère à l'indice national, l'inflation s'élève à 2,8 % en France en novembre.

³<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4996443#consulter>

⁴Autorité de la concurrence (2019). Avis n° 19-A-12 du 4 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en Outre-Mer. [Disponible en ligne](#).

⁵IRD (2020). Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer. [Disponible en ligne](#).

⁶ODEADOM (2021). La couverture des besoins alimentaires dans les DROM. [Disponible en ligne](#).

⁷http://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2021/03/POSEI_2021_fusionne_vf.pdf

L'ailleurs de la PAC : agriculture, une activité cible de politiques nationales non agricoles

Le 23 novembre dernier, le Parlement européen a approuvé la réforme de la Politique agricole commune (PAC) : une page nouvelle va s'écrire pour l'agriculture européenne. A l'échelle nationale, il faudra attendre la validation du Plan Stratégique National pour être fixé sur le sort de l'agriculture française... Cependant, l'avenir économique et social de l'agriculture hexagonale n'est pas tout entier écrit dans la PAC ; la profession et les ménages agricoles sont une population cible de politiques nationales non agricoles (politique de l'emploi, de la fiscalité, et de la protection sociale) dont les montants sont à la hauteur des dépenses de la PAC... Or certains de ces dispositifs sont promis à des réformes de grande ampleur (les régimes de retraite, par exemple) ; cela ajoute une dose d'incertitude à un monde agricole déjà sous tension.

Politique de l'emploi et politique fiscale : 3.8 milliards d'€ d'exonération pour l'agriculture (2020)

Les exploitants agricoles sont ciblés par des dispositifs de la politique de l'emploi et de la politique fiscale :

- Politique de l'emploi : pour encourager l'emploi dans l'agriculture, les exploitants employeurs de main d'œuvre bénéficient d'exonérations de charges sociales que le Ministère de l'agriculture évalue à 2,1 milliards d'€ ⁽¹⁾ en 2020.
- Politique fiscale : dans le cadre de leur activité, les exploitants sont exonérés d'un certain nombre de taxes. Cas emblématique : l'exonération d'une partie de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dont bénéficie les agriculteurs, comme d'autres professions ; cela représente un montant d'exonération de 1,7 milliard d'€ ⁽²⁾.

Au total, ces exonérations de contributions fiscales et sociales s'élèvent à 3,8 milliards d'€ en 2020 (tableau 1).

Régime agricole de protection sociale : entre solidarité nationale et politique publique

La protection sociale du monde agricole est gérée par la MSA ; comme pour tous les régimes sociaux, son fonctionnement est lié, pour partie, à des décisions de politique publique. En effet, l'Etat exerce une tutelle sur les organismes de sécurité sociale, contribue à leur budget, et le Parlement vote les lois de financement des régimes chaque année.

Rappelons l'enjeu de la protection sociale : assurer un revenu aux personnes qui ne peuvent pas exercer d'activité (motifs : vieillesse, accidents ou chômage). Il y a trois modèles de protection sociale :

- Modèle bismarckien (solidarité professionnelle) : les cotisations des actifs d'une profession financent les prestations versées aux inactifs de cette profession
- Modèle beveridgien (solidarité universelle) : tous les membres de la Nation sont éligibles aux mêmes prestations sociales et le système est financé par l'impôt.
- Modèle libéral : prise en charge individuelle du risque par l'achat sur les marchés de produits assurantiels

Le système français emprunte au trois modèles : la diversité des régimes est bismarckienne, la Contribution Sociale Géné-

(1) et (2) voir : « Concours publics à l'agriculture en 2020 », dans « Comptes de l'agriculture nationale en 2020 », Agreste. Les Dossiers n°4, juillet 2021

(3) voir « Compte social de l'agriculture de 2020 », dans « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation », Agreste. Les Dossiers n°3, décembre 2020

(4) Les exonérations de charges sociales (2.1 Mds d'€) sont compensées par un versement de l'Etat au régime agricole. Pour éviter le double compte de ces exonérations compensées, il faut retirer leur montant du total de la contribution de l'Etat au régime agricole ; d'où ce montant nets des contributions extérieures au régime de 15.9 Mds - 2.1 Mds = 13.8 Mds d'€.

rale (CSG) est beveridgienne et le recours aux mutuelles complémentaires est libéral. La singularité du modèle français est le poids de l'Etat dans son fonctionnement ; typiquement, c'est l'Etat qui initiera et contrôlera la réforme des dispositifs de retraite qu'on annonce pour bientôt.

Pour l'agriculture, la tutelle de l'Etat est d'autant plus importante que le régime agricole dépend majoritairement de ressources extérieures pour atteindre son équilibre. Pour la branche des exploitants et des salariés des exploitations, compte tenu de l'érosion de leur nombre au fil des années, les cotisations des actifs sont insuffisantes pour financer à elles seules les prestations sociales versées aux ressortissants de leur branche, actifs et inactifs (tableau 2) :

- Non-salariés : les cotisations contribuent à 20% des ressources de leur branche. Le complément est apporté par un versement solidaire des autres régimes, une contribution de l'Etat et les sommes collectées par les taxes, telles que celles sur les tabacs et les alcools (ressources affectées)
- Salariés : 39.5% des ressources de leur branche viennent de leur cotisation ; le déficit est comblé par l'Etat et la solidarité des autres régimes ⁽³⁾.

Au total, la protection sociale des exploitants et de leurs salariés (actifs et inactifs) reçoit une contribution extérieure globale de 15,6 milliards d'€ pour assurer son équilibre (montants soulignés dans le tableau 2).

Politique nationale hors PAC : d'importantes ressources publiques consacrées aux agriculteurs

3.8 milliards d'exonération plus 13,8 milliards d'€ de contribution extérieure nette ⁽⁴⁾ à l'équilibre du régime social des exploitants et de leurs salariés, cela représente un flux très important de ressources publiques destinées à l'agriculture qui relève peu ou prou de décisions de politiques nationales non agricoles.

On peut comparer ces sommes avec budget de la PAC : 62,4 milliards d'€ pour la période 2021-2027, soit 10,4 milliards d'€ annuels (sans compter les financements nationaux complémentaires)... Il semble, en effet que la PAC n'est pas la seule politique publique qui compte pour l'agriculture française.

Tableau 1 Allègements de charges bénéficiant à l'agriculture

Milliards d'€	2017	2018	2019	2020
Fiscales	1,7	1,9	2,2	1,7
Sociales	1,7	1,5	2,0	2,1
Financières	0,09	0,04	0,007	0,00
Total	3,6	3,6	4,2	3,8

Source : Ministère de l'agriculture

Tableau 2 Compte social de l'agriculture (2020)

Milliards d'€	Exploitants agricoles	Salariés des exploitations
Dépenses	15.3	5.3
Prestations	14.6	5.1
Santé	6.8	2.3
Vieillesse	7.4	2.4
Famille	0.4	0.4
Transfert entre gestion	0.1	0.03
Charges de gestion	0.5	0.1
Recettes	15.3	5.3
Cotisations	3.0	1.7
Ressources affectées *	4.1	-
Transferts entre ges-	8.2	3.6
Solde	-0.08	-

* taxes sur les tabacs, alcools...

Source : Ministère de l'agriculture

Contact : Didier CARAES

didier.caraes@apca.chambagri.fr

LE REDRESSEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR AGROALIMENTAIRE AMÉRICAIN

Le profil du commerce extérieur agroalimentaire américain présente des similitudes frappantes avec celui de la France, qui peuvent expliquer l'intense concurrence qui oppose ces deux protagonistes sur les marchés mondiaux. Outre le fait qu'il s'agit dans les deux cas d'un des rares secteurs dégageant encore des excédents commerciaux qui compensent partiellement les déficits globaux abyssaux qui caractérisent ces deux économies (le déficit américain avoisinant les 1 000 milliards de dollars, tandis que celui de la France gravite autour de 70-80 milliards d'euros selon les années), les flux commerciaux américains et français de produits agricoles et alimentaires ont connu une érosion importante ces dernières années, et en particulier durant la crise sanitaire de 2020.

Alors que l'excédent agroalimentaire des Etats-Unis caracolait sur des sommets jusqu'en 2014, aux alentours de 40 milliards, le décrochage a été régulier au lendemain de ces années fastes. Encore situé à quelque 12 milliards en 2016, il a connu une remontée passagère en 2017 – près de 18 milliards – avant de retomber à 12 en 2018. Le solde commercial agroalimentaire est devenu déficitaire ensuite, passant de - 1,3 en 2019 pour arriver jusqu'à près de - 4 milliards de dollars en 2020 (source : USDA). Ces déficits sont inédits dans l'histoire des Etats-Unis depuis un demi-siècle, laissant penser que l'un des attributs de la puissance américaine s'érode de manière significative, questionnant ipso facto le Food Power des Etats-Unis.

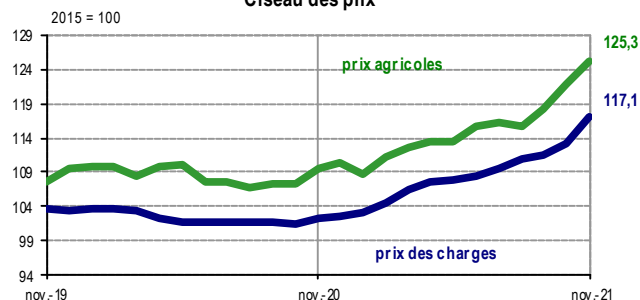
L'inversion du compte extérieur américain en produits agricoles et alimentaires se situant en 2018, il est légitime d'indiquer que le conflit commercial avec la Chine, ouvert frontalement par l'ancien Président américain D. Trump, a exercé des répercussions néfastes et profondes sur la compétitivité des produits made in USA. On sait en effet que les mesures de rétorsion adoptées par Pékin dans la foulée de l'alourdissement des droits de douane sur les importations américaines d'acier et d'aluminium. Mais, soja, huiles, coton et sorgho figurent parmi les produits les plus touchés par les sanctions douanières de Pékin envers Washington et les producteurs américains.

Pour ne retenir que l'exemple du soja, produit phare dans l'appareil d'exportation américain, les expéditions ont chuté en volume entre 2018 et 2019, passant de 56 à 47 millions de tonnes. Globalement, les exportations de produits agricoles et alimentaires vers la Chine – y compris Hong Kong –, qui se sont élevées à plus de 20 milliards de dollars en 2018, soit près de 15% du total agroalimentaire, se situaient en 2019 à 13,6 milliards de dollars (source : USDA). L'accroissement des importations américaines sur la même période a été de de près de 4 %, expliquant parallèlement le déclin du solde de la balance commerciale agroalimentaire. La baisse des exportations et la hausse des importations se sont poursuivies en 2020, accentuant l'érosion de la puissance commerciale américaine sur ce secteur considéré comme crucial.

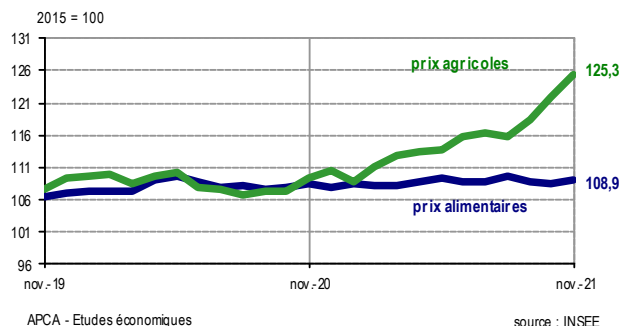
Avec la reprise économique mondiale en 2021, à laquelle il convient d'associer l'assouplissement du conflit commercial sino-américain à partir de janvier 2020, les exportations de produits agricoles et alimentaires ont bondi de + 23 % cette année (maïs, soja notamment, les importations de la Chine passant quant à elles de 19 à 34 milliards de dollars), les importations ne progressant que de + 14 %. Il en découle que le solde de la balance commerciale enregistre en 2021 un spectaculaire redressement, pour se fixer à + 9 milliards. Reste à savoir s'il s'agit d'un rebond durable, ou bien si, en fonction des chocs climatiques, du contexte économique mondial et des relations entre Pékin et Washington, sans négliger la parité du billet vert avec les autres devises, ce n'est en réalité qu'une accalmie dans le processus d'érosion du Food Power des Etats-Unis. Dimension importante pour l'économie américaine, mais surtout décisive pour la formation du revenu des agriculteurs.

Contact : Thierry Pouch

Ciseau des prix



Prix agricoles et alimentaires

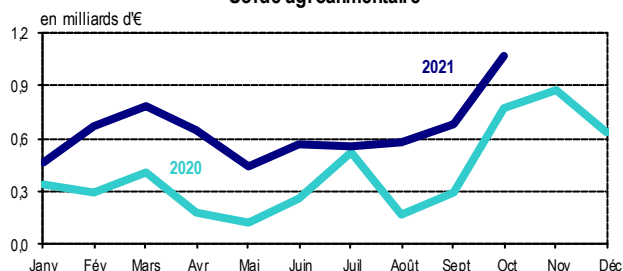


APCA - Etudes économiques

source : INSEE

% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,4%	0,5%	2,5%
prix agricoles	2,7%	14,5%	16,6%
prix des charges	3,5%	14,7%	13,0%
inflation	0,4%	2,8%	3,0%

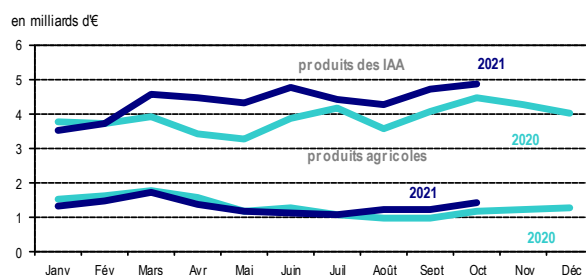
Solde agroalimentaire



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Exportations agroalimentaires



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire

En milliards d'€	en octobre	Cumul 10 mois
2021	1,072	6,449
2020	0,772	3,325

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

E-mail : marine.raffray@apca.chambagri.fr

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

Lettre Economique n°420 de novembre 2021, « Une partie du monde a faim... et l'on regarde ailleurs »

Analyses et Perspectives n°2111 de 2021, « Le chèque alimentaire de la transition : l'attente est longue »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté Égalité Fraternité